



Agglomération

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2020-43 modifiant le Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro A-2020-43 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 6^e JOUR DE MAI 2020

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe**